## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2021

Par suite d'une convocation en date du 26 mars 2021 se sont réunis les membres du conseil municipal de Valprivas, en séance publique le 3 avril 2021 à 10 heures.

Étaient présents: Mme Claudine LIOTHIER, M. Joël BRUN, M. Bruno PAULET, M. Gérard FOURNET, M. Hervé DOJAT, M. François FILIOL, Mme Danielle OUILLON, M. Jean Paul CELLE, Mme Cécile RACHET, M. Loïc CHABANOL, M. Marcel LAURICELLA, M. Léo BOUDET, M. Stéphane CHAMBOUVET, M. Jean-Jacques MOUNIER

Était excusée : Mme Monique FONTVIEILLE a donné pouvoir à M. Léo BOUDET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément à l'article L.2121-7 du CGCT.

M. François FILIOL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Le compte rendu du conseil municipal du 20 février 2021 a été approuvé à l'unanimité

# **Finances Communales:**

#### **>** Vote du compte de gestion 2020 :

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par M. PILLARD, trésorier, n'appelle ni observations ni réserves de sa part et le vote à l'unanimité.

### ➤ Vote du compte administratif 2020 :

M. Joël BRUN est désigné président et est chargé de faire procéder au vote.

Le compte administratif fait ressortir un excédent de fonctionnement pour 2020 de 100 851,90€ (montant total de dépenses de 248 140,41 € et un total de recettes de 358 992,31 €).

Le résultat de l'exercice 2020 en section d'investissement fait apparaître un déficit de 5 903,75 € pour un montant total de dépenses de 150 202,84 € et un total de recettes de 202 210,40 €. En intégrant les résultats reportés de 2019 (- 46 103,81 €), le solde d'exécution est de - 52 007,56 €. Ce résultat doit être corrigé par les restes à réaliser afin de déterminer le besoin de financement. Les restes à réaliser se répartissent ainsi :

Dépenses : 25 698,00 € Recettes : 9 030,00 €

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Mme le Maire, qui s'est retirée au moment du vote.

#### > Affectation des résultats de l'exercice 2020 :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats consolidés du budget communal de fonctionnement comme suit : 10 000€ en réserve du budget de fonctionnement et 100 851,90 €, en section d'investissement. Pour information, le besoin de financement s'élève à 68 675,56 €.

#### **Vote des subventions :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a voté, les subventions suivantes aux associations : VAL'ANIM 3 000 €, association des parents d'élèves 400€ (fonctionnement), association sportive foot 300 € (fonctionnement), ADMR 160 €. Ces subventions seront versées après présentation du bilan annuel par l'association.

### > Vote des taux des taxes

Sur proposition de Mme le Maire, à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les taux existants. Pour information, celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties intègre la part départementale afin de compenser la perte des ressources relatives à la taxe d'habitation. Ceci conformément à la loi de finances pour 2020.

> Vote du Budget Primitif 2021 :

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget proposé par Mme le Maire et présenté par M. Bruno PAULET, adjoint.

Section de fonctionnement : le budget s'équilibre à 359 453,00 €. Les efforts seront maintenus pour limiter les dépenses et optimiser les recettes.

Section Investissement: le budget s'équilibre pour un montant de 671 852,00 € (y compris les restes à réaliser, RAR).

Les dépenses peuvent se résumer ainsi : déficit d'investissement reporté : 52 007,56 € ; remboursement du capital des emprunts : 53 142,00 € ; PLU : 15 000€ ; achat terrains : 2 000 € ; achats de matériel de bureau et informatique (RAR) : 3 234 € ; achats (vélos école et divers, RAR) : 2 506 € ; plan numérique école et matériel cantine : 9 800 € ; acquisition de matériel de voirie (tracteur, sableuse, broyeur et divers) : 72 000 € ; travaux bâtiments (dont RAR) : 3 966 € ; voirie (goudronnage, travaux sur voies communales et aménagement des places dont RAR) : 111 696,44 € ; « revitalisation du Centre Bourg » : 160 000 € ; chemins forestiers : 180 000 € ; petit patrimoine « four à pain à Chomont et puit Chazelet » : 1 500 € et travaux en régie 5 000 €.

Recettes: virement de la section de fonctionnement: 75 000,00 €; FCTVA: 10 732 €; produit cessions terrains: 26 547 €; taxe aménagement: 6150 €; excédent de fonctionnement affecté: 100 851,90 €; subventions: « Voirie forestière » Région: 120 000 € et Département (43/11): 39 900 €, Région « revitalisation Centre Bourg »: 66 500 €; Région « PLU »: 12 500 €; Etat plan numérique et cantine: 6 467 €; DETR «voirie 2020 »: 6 090 €; CCMVR fonds concours « petit patrimoine » 2019: 1 375 €; Voirie DETR 2021: 42 714 € et Fonds 199: 20 000 €; Achat sableuse DETR 2019: 1 565 €, amortissements: 5 460 € et emprunt: 130 000 €.

Le budget est un acte d'autorisations et de prévisions. Les programmes seront réalisés en fonction des subventions attribuées par l'Etat, la Région, le Département. Le montant de l'emprunt d'équilibre inscrit vise à ne pas dépasser fin 2021 le niveau d'endettement constaté au 31 décembre 2019 jugé élevé mais soutenable dans l'analyse financière réalisée par le trésorier. De plus, il ne sera réalisé qu'à hauteur du besoin réel.

La séance est levée à 11h20.

Affiché le 7 avril 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

A VALPRIVAS, le 7 avril 2021, Le Maire,

ao finen